



**DEL 22-041**

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRES L'ÉVÊQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

**Le 11 mai 2022**

DATE D’AFFICHAGE

**Le 11 mai 2022**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

**En exercice : 27**

**Présents : 21**

**Votants : 27**

L’an deux mille vingt deux

Le dix-sept mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Alain GUICHET, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Philippine DANGRÉAUX, Pascale FÉGER, Stéphane DALIVOUST, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNÉ, Marie CHEVALIER,

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 19 mai 2022

et que la convocation au Conseil a été faite le : 11 mai 2022

**ETAIENT ABSENTS**

Eric ANDRE donne pouvoir à Alain GUICHET, Pierre CASTILLON donne pouvoir à Jean-Philippe GUYON, Angélique PLANCHETTE donne pouvoir à Benoît CHAUVIN, Nicolas ROUGET donne pouvoir à Damienne FLEURY, Jérôme DELISLE donne pouvoir à Louis MASSARD, Philippe PAUMIER donne pouvoir à Mickaël JUIGNÉ.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETARE DE SEANCE** : Fanny PIRA

\*\*\*\*\*

**OBJET : Budget Supplémentaire Ville 2022**

Rapporteur : Madame le Maire

Le Budget Primitif ayant été voté en décembre 2021, certaines opérations d’investissement n’ont pas été intégrées dans l’attente de l’affectation du résultat de l’exercice 2021, définitive depuis le 30 mars 2022.

A la suite de l’affectation du résultat de l’exercice précédent votée ce jour, il est possible de prendre en compte l’ensemble des opérations d’investissement proposées au BP 2022 :

Opération	Montant
Réfection toiture Champ Manon	180 000,00 €
Déconstruction/dépollution GFL	742 766,99 €
Panneaux signalétiques	3 000,00 €
Chaudières Pléiade et Médiathèque	50 000,00 €
Matériel médecin	2 000,00 €
Toutounettes	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>980 766,99 €</b>

A ces opérations prévues au BP 2022, il est proposé d’ajouter les actions suivantes :

Opération	Montant
Aménagement de la salle de pause - Lave-vaisselle	700,00 €
Mobilier Bâtiment Enfance	50 000,00 €





**DEL 22-041**

Dépenses imprévues Investissement	20 000,00 €
Bâtiment Enfance - Lots n°8 et 15	60 000,00 €
Fontaine à eau Champ Manon	1 600,00 €
Mobilier Mairie (bureau)	1 000,00 €
Matériel informatique Mairie	500,00 €
Nouveau site internet - Avance	5 000,00 €
Vidéoprojecteur Louise Labbé	700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>139 500 €</b>

En recettes d'investissement, le Budget Supplémentaire prévoit notamment un réajustement de la demande de subvention au titre de la DETR pour le complexe sportif de l'Ormeau (153.000 euros au lieu de 451.500 euros demandés), une demande de subvention à Le Mans Métropole au titre du Fonds de Concours pour la Transition Energétique pour la rénovation énergétique des vestiaires de football (109.500 euros), ainsi que la prise en compte des amortissements (6.400 euros).

En outre, des dépenses de fonctionnement complémentaires ont également été intégrées, notamment en raison de la guerre engagée par la Russie en Ukraine, dont les conséquences impactent fortement le prix des hydrocarbures et des produits alimentaires. Ainsi, une somme de 100.000 euros de dépenses de fonctionnement est proposée pour le budget communal.

Cette somme permettra également de prendre en charge quelques dépenses de fonctionnement supplémentaires telles que la journée de cohésion du personnel (500 €), un complément pour le spectacle de Noël des écoles (1.000 €) et pour le CMJ (2.500 €).

Vous trouverez joint en annexe le Budget Supplémentaire 2022 détaillé.

**Au vu de ces éléments, le conseil municipal adopte le Budget Supplémentaire 2022 de la Commune.**

**VOTE :**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstention : 6**

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 19 mai 2022

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité  
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire,  
Damienne FLEURY

